

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 6 juin 2017 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Claude Simard	Lucie Fréchette
Denise Lauzière	Ginette Moreau	Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.06.1

Ouverture de la séance ordinaire du 6 juin 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

17.06.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2017

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 6 juin 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2017.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 2 et 17 mai 2017.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt du procès-verbal de la tenue de registre 17-901.
 - 5.3 Dépôt des rapports mensuels d'avril et mai 2017.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.2 Règlement d'emprunt 17-903 – Équipement pour caserne.
 - 6.3 Règlement de zonage P1-17-848-27.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 Modification au règlement de zonage 17-848-26 (omnibus).
 - 7.2 Règlement sur le rayon de protection des sources d'eau potable.
 - 7.3 Adoption P1-17-848-27.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour mai 2017.
 - 8.2 Subvention à Opération Enfant Soleil.
 - 8.3 Acquisition et installation d'une station de réparation pour vélos.
 - 8.4 Sonorisation – Spectacle du 8 juillet 2017.
 - 8.5 Agrandissement du Parc Canin.

- 8.6 Avenant ingénierie surveillance des travaux – Nautiqua.
 - 8.7 Acquisition d'un treuil de sauvetage.
 - 8.8 Subvention à l'achat de barils collecteurs d'eau de pluie.
 - 8.9 Services professionnels – Projet Dextrateur.
 - 8.10 Pavage du stationnement de la Clinique.
 - 8.11 Pavage sur le boulevard Horizon.
 - 8.12 Subvention – Opération façade.
 - 8.13 Plan d'intervention.
 - 9. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Fermetures temporaires.
 - 9.2 Fête des voisins – Courville.
 - 9.3 Autorisation restauration ambulante – Terrain de l'Aréna.
 - 10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Modification de résolution.
 - 10.2 Autorisation de signature – Entente travaux – Lucie Bouchard.
 - 10.3 Charte contre la maltraitance – Aînés.
 - 11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Embauche aux loisirs.
 - 11.2 Embauche aux travaux publics.
 - 12. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 12.1 Demande de dérogation mineure – Rue Victoria.
 - 12.2 Demande de dérogation mineure – Rue Desjardins.
 - 12.3 Demande de dérogation mineure – Rue Southern.
 - 12.4 Demande de dérogation mineure – Rue Foster.
 - 12.5 Demande de PIIA – Enseigne Gâteaux Duvoquic Cakes.
 - 12.6 Toponymie nouvelle rue – De la Vallée.
 - 12.7 Projet Hutchins.
- INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL
- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE
- 13. VARIA
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 6 juin 2017.
 - 15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 4 juillet À 19 HEURES.

Adopté

- 17.06.3 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- Aucune intervention.
- 17.06.4 **Adoption des procès verbaux des 2 et 17 mai 2017**
Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des 2 et 17 mai 2017 tels que présentés.
- 17.06.5 **Dépôt de documents**
 - 17.06.5.1 **Dépôt du procès verbal du CCU.**
 - 17.06.5.2 **Dépôt du procès verbal de tenue de registre 17-900.**
 - 17.06.5.3 **Dépôt des rapports mensuels d'avril et mai 2017.**

17.06.6 **Avis de motion**

17.06.6.1 **Règlement d'emprunt 17-903 – Équipement pour la caserne.**

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement décrétant un emprunt de 400 000.\$ pour les équipements et l'ameublement de la nouvelle caserne.

17.06.6.2 **Règlement P1-17-848-27.**

Madame la conseillère Denise Lauzière donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter l'usage « Élevages de chevaux » dans les zones R-1 et R-3.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

17.06.7 **Adoption de règlement**

17.06.7.1 **Adoption du règlement 17-848-26 (Omnibus).**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement n° 17-848-26 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

Adopté

17.06.7.2 **Rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.**

Il est proposé par madame Ginette Moreau, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 17-904 sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville.

Adopté

Madame Lucie Fréchette se retire de son siège à 19h14

17.06.7.3 **Adoption – P1-17-848-27.**

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le projet du règlement de zonage P1-17-848-27.

Le présent projet de règlement P1-17-848-27 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter l'usage « Élevages de chevaux » dans les zones R-1 et R-3.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 juillet 2017, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté

Madame Lucie Fréchette réintègre son siège à 19h18

17.06.8

Finance et administration

17.06.8.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de mai 2017;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par Mme Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2017 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

17.06.8.2

Opération Enfant Soleil.

ATTENDU QUE Monsieur Richard Gariépy organise une levée de fonds pour amasser de l'argent pour l'Opération Enfant Soleil;

ATTENDU QUE Ce citoyen a obtenu l'aval de l'organisme pour sa levée de fonds à titre de partenaire de l'organisme à but non lucratif.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal verse un montant de 100 \$ à Opération Enfant Soleil par l'entremise de la levée de fonds de M. Richard Gariépy.

Adopté

17.06.8.3

Borne de réparation vélos.

ATTENDU QUE Le vélo-tourisme est de plus en plus populaire et que la Ville de Waterloo a, sur son territoire, un circuit cyclable appréciable;

ATTENDU QUE La Ville, dans son développement de mobilité active, juge opportun d'installer une borne de réparation pour vélos, sur le site du kiosque touristique;

ATTENDU QUE Le responsable des loisirs est allé en appel d'offres pour ce type d'équipement et qu'il a reçu deux soumissions, savoir :

- Bici Borne chez Acier Jean Hébert Inc. au montant de 2 743.88\$ taxes incluses;
- Équipements Halt, pour un montant de 3 281.28\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition d'un Bici Borne chez Acier Jean Hébert Inc. au coût de 2 743.88\$, taxes incluses et autorise également son installation sur le site du kiosque touristique, sur la rue Foster.

Adopté

17.06.8.4

Sonorisation pour le spectacle du 8 juillet 2017.

ATTENDU QUE Dans le cadre des festivités du 150^{ième}, la Ville accueillera la formation musicale Les mouches du Capitaine qui offrira une prestation à l'aréna Jacques-Chagnon, le 8 juillet 2017;

ATTENDU QUE Ce type d'évènement nécessite une préparation et des équipements spécifiques;

ATTENDU QUE La compagnie Sonorisation GPS, qui est spécialisée dans le montage de scènes, a déposé une offre de service au montant de 5 823.48\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre de service de Sonorisation GPS, au montant de 5 823.48\$, taxes incluses pour la fourniture et le montage des équipements énumérés à son offre de service datée du 16 mai 2017.

Adopté

17.06.8.5

Agrandissement du parc canin.

ATTENDU QU' Un comité de citoyens a approché la Ville de Waterloo pour que celle-ci agrandisse le parc canin situé près du Parc Robinson;

ATTENDU QUE Pour ce faire, il est nécessaire d'ajouter une section de clôture de 21 mètres du côté parc pour grands chiens;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une soumission à Clôtures Laplume Inc. pour la fourniture et l'installation d'une clôture de 21 mètres de long par 6' de haut avec le déplacement de l'extrémité du présent parc et ses portes pour l'accès au parc pour le service;

ATTENDU QUE Clôtures Laplume Inc. a déposé une soumission au montant de 5 970.50\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre de Clôtures Laplume inc. telle que soumise soit 5 970.50 \$ toutes taxes incluses.

Adopté

17.06.8.6

Avenant ingénierie – Nautiqua.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 17 mai 2016, la Ville a donné le contrat de surveillance des travaux pour le projet domiciliaire Le Nautiqua, au montant de 93 044.56 \$;

ATTENDU QU' En date du 23 mai 2017, le Directeur général a reçu des avenants à ce contrat, savoir :

- Suivi et gestion des sols contaminés : 7 500.\$ + tx;
- Modification du profil de la rue du Pré-Sec : 1 450.\$ + tx;
- Analyses partielles sur les enrobés : 3 000.\$ + tx;
- Suivi et gestion des travaux des utilités publiques : 3 000.\$ + tx.

ATTENDU QUE Ces montants totalisent la somme de 14 950.\$ plus taxes, soit un montant total de 17 188.76 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement du montant de 17 188.76 \$, taxes incluses pour les avenants au contrat de Tetra-Tech, étant entendu que ces dépenses seront à la charge du promoteur.

Adopté

17.06.8.7

Treuil de sauvetage.

ATTENDU QUE Le service de protection contre l'incendie avait, dans son budget des équipements opérationnels, prévu l'acquisition d'un treuil de sauvetage;

ATTENDU QUE Le directeur du service est allé en appel d'offres auprès de deux fournisseurs de ce type d'équipement, savoir :

Aérofeu, lequel offre ce produit pour un montant de 3 673.45 \$ tx incluses;
Picken's Farm Equipment, pour un montant de 2 070.70 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'un treuil de sauvetage auprès de Picken's Farm Equipment pour un montant de 2 070.70 \$, taxes incluses.

Adopté

17.06.8.8

Subvention à l'achat de barils collecteurs d'eau de pluie.

ATTENDU QUE Dans l'élaboration de son plan de développement durable, la Ville de Waterloo s'est engagée à promouvoir les habitudes écologiques;

ATTENDU QUE L'installation de barils collecteurs d'eau de pluie fait une différence appréciable pour l'économie d'eau potable et que les instances municipales désirent mettre en place un incitatif afin d'encourager les citoyens à se procurer ce type d'équipement;

ATTENDU QUE Le Conseil propose de subventionner l'achat de ces barils à hauteur de 50% du coût, jusqu'à concurrence d'un montant de 50\$;

ATTENDU QUE Les barils admissibles à la subvention devront être dotés d'un système d'évacuation de surverse à une distance minimale de 1.5 mètre de la maison.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la mise en place de subvention pour les citoyens qui souhaitent doter leur propriété de barils collecteurs d'eau de pluie, selon les conditions ci-haut décrites.

Adopté

17.06.8.9

Services professionnels – Projet Dextrateur.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a signé une entente de travaux municipaux avec le promoteur du projet domiciliaire Dextrateur;

ATTENDU QUE Cette entente prévoit que la Ville procède à l'embauche de la firme mandatée à la surveillance des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE Quatre firmes ont été invitées, savoir :
Consultants S.M., Tetra Tech, St-Georges
Structure et civil ainsi que EXP et que seules
EXP et Tetra Tech ont soumissionné;

ATTENDU QUE Tetra Tech a déposé la soumission conforme la plus basse, soit au montant de 19 723.96\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal donne à Tetra Tech le mandat de procéder aux ouvrages stipulés à son offre de service datée du 31 mai 2017, pour un montant de 19 723.96 \$, taxes incluses, somme qui est à la charge du promoteur.

Adopté

17.06.8.10

Pavage stationnement clinique.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a pris entente avec le promoteur pour la réfection du stationnement du complexe santé;

ATTENDU QUE La ville veut reconfigurer le stationnement pour ses usagés;

ATTENDU QUE Excavation St-Pierre & Tremblay a déposé une offre de service pour le pavage d'une superficie de 1000 mètres carrés et un trottoir pour faciliter l'accès aux usagés;

ATTENDU QUE La ville est allée en appel d'offres sur invitations auprès des compagnies Excavation St-Pierre & Tremblay et Eurovia.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre de Excavation St-Pierre Tremblay au montant de 46 811.83\$ toutes taxes incluses, pour le pavage d'une dalle de béton bitumineux d'une superficie de 1000 mètres carrés et un trottoir de 107 mètres carrés pour le stationnement du complexe santé, conditionnel à la signature par les deux parties.

Adopté

17.06.8.11

Pavage Horizon.

ATTENDU QUE Le boulevard Horizon comporte plusieurs ornières et qu'elle nécessite des travaux de pavage;

ATTENDU QU' Eurovia Québec a déposé une offre de service pour le pavage d'une superficie de 3685 mètres ca. Pour une épaisseur de 30mm de EB-10C R20.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal confie à Eurovia Québec le contrat de pavage du boulevard Horizon au montant de 24 895.90\$ taxes nettes.

Adopté

17.06.8.12

Rénovation de la façade – 5176, rue Foster.

ATTENDU QUE Dans le cadre de l'application du règlement Programme Opération Façade Centre-Ville, les propriétaires du 5176, rue Foster, ont déposé une demande d'aide financière à la rénovation pour la façade de leur commerce;

ATTENDU QUE Les travaux auront un impact visuel important qui contribuera à l'atteinte des objectifs du Programme Opération-Façades;

ATTENDU QUE Le bâtiment et les travaux sont admissibles au programme;

ATTENDU QUE Le comité a reçu toute la documentation nécessaire à l'examen de l'aide financière;

ATTENDU QUE Les coûts estimés du projet sont de 80 843.31 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Les plans déposés ont reçu l'aval du Conseil municipal.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, demande la réserve de 10 000.\$ du budget Opération Façades 2017 pour cette rénovation du 5176, rue Foster.

Que la présente résolution n'exempte pas les propriétaires de se conformer à l'ensemble des conditions dudit programme.

Adopté

17.06.8.13

Plan d'intervention.

ATTENDU QUE Le MAMOT a publié, en novembre 2013, un nouveau guide intitulé «Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées»;

ATTENDU QUE Parmi les travaux à réaliser, certains devront être effectués par des entreprises spécialisées et feront l'objet d'appels d'offres;

ATTENDU QUE La firme METTA a déposé une offre de services pour la mise à jour 2017 du plan d'intervention, pour un montant de 11 037.60 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à METTA le mandat de procéder à la mise à jour 2017 du Plan d'intervention tel que requis par le MAMOT, aux montant et conditions spécifiés à son offre de service datée du 1^{er} juin 2017.

Adopté

17.06.9

Loisirs et vie communautaire

17.06.9.1

Fermetures temporaires.

ATTENDU QUE Certaines activités estivales nécessitent une limitation d'accès à certains endroits et ce de façon temporaire;

ATTENDU QUE Lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste, le Pont Stevens devra être fermé entre midi et minuit le 23 juin afin d'y préparer et tenir les feux d'artifice;

ATTENDU QUE Pour tenir les activités de la Saint-Jean, la descente de bateaux de la plage devra également être fermée, durant toute la journée du 24 juin;

ATTENDU QU' À l'occasion du festival l'Underground qui se tiendra le 15 juillet 2017, la rampe de mise à l'eau des bateaux ne pourra être accessible étant donné qu'aucun véhicule autre que ceux utilisés pour les fins d'organisation de ces activités ne pourra circuler sur ce site;

ATTENDU QUE Le Club d'aviron tiendra une compétition le 29 juillet 2017, la rampe de mise à l'eau devra être fermée, le stationnement, quant à lui restera disponible à cette occasion.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la fermeture du Pont Stevens, le 23 juin 2017 entre midi et minuit pour la tenue des feux d'artifice.

Que le Conseil autorise également la fermeture de la rampe de mise à l'eau à la plage, durant la journée du 24 juin pour les célébrations de la Saint-Jean.

Que le Conseil municipal autorise la fermeture de la rampe de mise à l'eau pour bateaux et l'accès au stationnement de la plage le 15 juillet 2017 pour l'Underground et le 29 juillet 2017 pour la compétition du Club d'aviron et demande aux travaux publics d'installer un panneau avisant les plaisanciers de ces fermetures temporaires à l'avance.

Adopté

17.06.9.2

Fête des voisins - Courville.

ATTENDU QUE Le Réseau Québécois des villes et villages en santé a mis sur pieds la Fête des voisins afin de dynamiser la vie de quartier dans les municipalités;

ATTENDU QUE Cette année, la Fête des voisins se tiendra le 10 juin.

ATTENDU QUE Le Centre gériatrique Courville ainsi que le CHSLD Horace-Boivin, pavillon de Waterloo, tous deux situés sur la rue Courville, ont préparé des activités afin de souligner cette journée conviviale;

ATTENDU QU' Afin de sécuriser les lieux pour les visiteurs et les participants à ce rassemblement, il y aurait lieu de fermer la rue Courville à cette occasion.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la fermeture de la rue Courville, entre 9 et 17 heures, le 10 juin 2017 à l'occasion de la Fête des voisins.

Adopté

17.06.9.3

Autorisation de restauration ambulante.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, par l'article 4 de son règlement 04-715-2, interdit l'exploitation de restaurants ambulants;

ATTENDU QUE La fin de semaine des 4, 5 et 6 août 2017, se tiendra l'événement : Waterloo Khaki sur le terrain de l'Aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Les organisateurs de l'événement désirent avoir, sur les lieux, un service de restauration ambulante pour accommoder les participants à leurs activités.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise, exceptionnellement, un service de restauration ambulante sur le site de l'Aréna Jacques-Chagnon, lors de l'événement Waterloo Khaki les 4, 5 et 6 août 2017.

Adopté

17.06.10

Service du greffe

17.06.10.1

Modification de résolution.

ATTENDU QUE Lors de la séance extraordinaire du 17 mai 2017, la Ville de Waterloo octroyait à la firme Aqua-Data le contrat d'inspection et d'entretien des bornes fontaines;

ATTENDU QUE Ce contrat avait été octroyé en considération d'un montant de 4 767\$ annuellement, sur cinq ans, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE La croissance de la Ville de Waterloo a nécessité l'installation de nouvelles bornes fontaines, lesquelles n'avaient pas été prises en considération lors de l'offre de service d'Aqua-Data, en mai 2017;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de modifier la résolution 17.05.20.1 afin de spécifier un montant unitaire pour l'entretien des bornes fontaines.

En conséquence
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité

Que la résolution 17.05.20.1 soit modifiée afin d'ajouter le prix unitaire pour l'entretien des bornes fontaines, lequel est de 21.00\$;

Que les termes et teneur de la résolution 17.05.20.1 eu égard au mandat quinquennal est maintenu.

Adopté

17.06.10.2

Autorisation de signature – Entente travaux municipaux – Lucie Bouchard.

ATTENDU QUE Madame Lucie Bouchard désire implanter un projet domiciliaire sur le territoire de la ville;

ATTENDU QU' Il y a lieu de signer une entente avec madame Bouchard afin de déterminer les responsabilités et droits de chacun dans ce développement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente de travaux municipaux à intervenir entre la Ville et madame Lucie Bouchard en vue du projet domiciliaire projeté.

Adopté

17.06.10.3

Charte contre la maltraitance - Aînés.

ATTENDU QUE La maltraitance des aînés est un sujet préoccupant;

ATTENDU QUE La table de concertation des aînés a élaboré une charte visant à contrer la maltraitance;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est membre des municipalités amies des aînés.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adhère à la charte contre la maltraitance proposée par la table de concertation des aînés de la Haute-Yamaska.

Adopté

17.06.11

Ressources humaines

17.06.11.1

Embauche aux loisirs.

ATTENDU QUE La coordonnatrice aux loisirs part en congé de maternité, en juillet 2017 et qu'une personne en remplacement doit être embauchée;

ATTENDU QUE Le superviseur en loisirs a affiché le poste sur différents médias et qu'il a reçu près de 40 candidatures, dont 8 ont été convoquées pour tests et entrevue;

ATTENDU QUE De ces 8 personnes, une candidate s'est spécialement démarquée pour son attitude positive, ses connaissances en loisirs et son expérience, soit madame Anne Tremblay.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de Mme Anne Tremblay au poste de coordonnatrice aux loisirs selon les conditions spécifiées à la Convention collective de travail du syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo.

Que la candidature de M. Manuel Paulin-Grosset est également retenue dans l'éventualité où un désistement de la part de Mme Tremblay devait survenir.

Adopté

17.06.11.2

Embauche d'un employé temporaire aux travaux publics.

ATTENDU QUE M. Guy Dupont, employé aux travaux publics, est en congé de maladie pour un temps indéterminé;

ATTENDU QUE La saison estivale est chargée pour ce département, il y aurait lieu de procéder à une embauche de remplacement afin d'avoir les effectifs nécessaires aux tâches à accomplir;

ATTENDU QUE M. Tristan Lemieux a postulé à ce département et, suite à son entrevue avec le Directeur de service, ce dernier recommande son embauche à titre temporaire en remplacement de maladie.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Tristan Lemieux, au département des travaux publics, à titre temporaire en remplacement de maladie.

Adopté

17.06.12

Aménagement et urbanisme

17.06.12.1

Demande de dérogation mineure - rue Victoria.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la rue Victoria;

ATTENDU QUE Le terrain est plus bas que la rue et que l'implantation d'un bâtiment principal au minimum de 7,5 m, tel que requis par la réglementation, donne l'impression que la maison est trop près de la rue;

ATTENDU QUE La plupart des maisons de la rue Victoria sont implantées à plus de 7,5 m de la rue;

ATTENDU QUE La demande permettra à la future maison d'avoir le même alignement que la maison voisine, c'est-à-dire, avoir marge avant de 13,35 m.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 13,35 m de la rue.

Adopté

17.06.12.2

Demande de dérogation mineure, 159, rue Desjardins.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin de rendre conforme l'implantation en marge avant de la résidence du 159, rue Desjardins, construite en 1972;

ATTENDU QUE Les maisons de la rue Desjardins sont déjà construites et l'alignement est semblable pour tous les bâtiments;

ATTENDU QUE Le demandeur propose une dérogation mineure soit une marge avant de 7,18 m au lieu de 7,50 m.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation en marge avant à 7,18 m au lieu de 7,50 m pour la propriété sise au 159, rue Desjardins.

Adopté

17.06.12.3

Demande de dérogation mineure 89, rue Southern.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour l'agrandissement de la maison du 89, rue Southern afin d'aménager une salle de lavage dans la marge avant à 5,25 m;

ATTENDU QUE Le propriétaire a débuté les travaux avant la demande de permis, mais que celui-ci a arrêté les travaux lorsqu'on lui a demandé, qu'il a fait une demande de permis, fait faire des plans et payé sa demande de dérogation mineure, le CCU est d'accord qu'il ne s'agit pas de mauvaise foi de la part du demandeur;

ATTENDU QUE La maison est en droit acquis à 7,08 m au lieu de 7,50 m;

ATTENDU QUE Cette dérogation permettra de régler une situation dérogatoire;

ATTENDU QUE La moyenne d'implantation en marge avant des bâtiments voisins est de moins de 3 m.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de dérogation mineure pour l'agrandissement de la maison dans la marge avant à 5,25 m au lieu de 7,08 m et exige l'ajout d'une fenêtre sur la façade avant de l'agrandissement afin de bonifier le traitement architectural de la maison.

Adopté

17.06.12.4

Demande de dérogation 4393-4397 rue Foster.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour subdiviser le lot 4 163 691 en deux pour régulariser une situation dérogatoire de deux bâtiments sur un seul lot;

ATTENDU QU' Il y aura maintenant un bâtiment par lot;

ATTENDU QUE Le frontage du lot commercial de 30 m est respecté (4359 à 4375, rue Foster);

ATTENDU QUE Le lot résidentiel aura un frontage de 12,67 m au lieu de la norme qui est de 18 m;

ATTENDU QUE La superficie minimale de terrain est respectée.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de dérogation mineure pour le frontage du lot 4 163 691 (section résidentielle) à 12,67 m au lieu de la norme qui est de 18 m.

Adopté

17.06.12.5

Demande PIIA, 5814, rue Foster, Gâteaux Duvoquic Cakes.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin d'installer une nouvelle enseigne au 5814, rue Foster pour le nouveau commerce «Gâteaux Duvoquic Cakes » ;

ATTENDU QUE La nouvelle enseigne sera située à plat sur le mur de façade, au-dessus de l'entrée principale et des vitrines du commerce. La nouvelle enseigne sera de 5,93 m de large et de 1,054 m de haut. La section du centre sera de forme carrée (2.108m²) et surélevée de 1 pouce. Faite en HDU avec le logo de «Gâteaux Duvoquic Cakes», le lettrage de cette section sera gravé avec l'âge de bois. De chaque côté se trouvent des extensions en alupanel (0,61 m x 2,44 m).

ATTENDU QUE La nouvelle enseigne camouflera les deux caissons des anciennes enseignes ;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée respecte les exigences de la réglementation de zonage et du règlement sur les PIIA.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition d'enseigne commerciale du nouveau commerce «Gâteaux Duvoquic Cakes» en concordance avec l'esquisse reçue avec la demande de permis. Le CCU recommande de l'éclairage en col de cygne.

Adopté

17.06.12.6

Toponymie nouvelle rue – De la Vallée.

ATTENDU QUE La municipalité a reçu une demande pour l'ouverture d'une rue dans la zone R-35 et que celle-ci doit être nommée;

ATTENDU QUE Le promoteur du projet domiciliaire, M. François Dextrateur, a proposé de nom de la rue «de la Vallée »;

ATTENDU QUE La définition d'une vallée est «Dépression allongée, plus ou moins évasée, creusée par un cours d'eau ou par un glacier» (Larousse);

ATTENDU QU' Il y a un cours d'eau et une dépression géographique près de cette rue, le CCU considère que ce nom est approprié.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition du nom de la rue «de la Vallée» pour la nouvelle rue de la zone R-35 portant le matricule 8022-01-2721.

Adopté

17.06.12.7

Demande PIIA, rénovation façade, 5176, rue Foster.

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la municipalité une demande de permis pour la réfection extérieure de la façade du bâtiment en plus d'une demande pour la subvention Opération Façade ;

ATTENDU QUE La zone où se trouve le bâtiment est régie par le règlement sur les PIIA (zone CV-2) ;

ATTENDU QUE La demande est accompagnée des plans des travaux prévus, d'une représentation graphique avec les couleurs prévues pour le bâtiment ainsi que d'échantillons des revêtements proposés;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont en accord avec les travaux proposés ;

ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que les travaux représentent une nette amélioration de l'aspect du bâtiment et que les nouvelles couleurs s'intègrent bien au cadre bâti du secteur.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans de rénovation du bâtiment situé au 5176, rue Foster.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

17.06.13

Varia

17.06.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 6 juin 2017 est levée à 19H51.

17.06.15

Prochaine assemblée

Mardi, le 4 juillet 2017 à 19 heures.

Maire

Greffier